POINT DE SITUATION ET MESURES MISES EN ŒUVRE, LIÉES AUX CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19

Information du CSE VELIZY du lundi 30 mars 2020



Rappel du contexte exceptionnel lié à la crise du Covid19

- Le virus identifié en Chine en décembre 2019 est un nouveau coronavirus qui provoque une infection respiratoire fébrile appelée COVID-19 (CoronaVirus Disease).
- Ce virus s'est développé dans le monde entier et plus particulièrement en Europe. L'Italie, l'Espagne, la France, l'Allemagne... et maintenant l'Amérique du Nord sont tour à tour touchées
- Plusieurs interventions gouvernementales ont positionné progressivement la France dans un état d'urgence, en prenant des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements.
- <u>Une dernière intervention le 28 mars du Premier Ministre repousse au 15 avril 2020 la date prévisionnelle de fin des mesures de confinement en France</u>
- Pour autant, ces mesures ne signifient pas l'arrêt de la vie économique de la France et de ses entreprises.
 - ➤ Afin de garantir la continuité de la vie économique du pays, les entreprises ont été appelées à prendre les mesures d'adaptation nécessaires au regard des recommandations sanitaires:
 - Par la réduction de la présence physique dans les entreprises, lorsque cela est possible (télétravail)
 - Par la réduction de la densité des espaces de travail pour ceux qui doivent être présents, associée à l'application de règles d'hygiène et de distanciation sociale renforcées.



Rappel des priorités de Safran Landing Systems

Dans ce contexte de crise sanitaire et de forte baisse d'activité, Safran Landing Systems s'est fixé trois priorités :

- 1. Renforcer les mesures de protections (distanciation, désinfection, protections,...) sur les quelques activités « essentielles » de chacun de nos sites
- 2. Assurer dans la mesure du possible, et sans concession sur les risques sanitaires, les activités dites « essentielles » pour supporter et livrer les produits/services attendus par nos clients
- 3. S'ajuster à la baisse de demande et aux baisses d'activité attendues dans les semaines/mois qui viennent, en limitant particulièrement nos dépenses sur les activités non « essentielles ».



Conséquences

- Pour s'ajuster à la baisse constatée des demandes clients, aux difficultés avérées d'approvisionnement et préparer la mise en condition sanitaire des activités essentielles à maintenir, Safran Landing Systems a déployé, dans ses établissements, la mise en œuvre du dispositif d'activité partielle.
- Afin d'assurer la protection de la santé des collaborateurs, les opérations d'adaptations se sont déroulées en 2 temps :
 - Restriction d'accès aux sites du 18 au 22 mars, pour
 - Renforcer les mesures d'hygiène et de nettoyage
 - Définir les modalités de reprise des activités essentielles sur les sites.
 - ➤ Depuis le lundi 23 mars 2020 et pour une période de 2 semaines au moins, mise en œuvre de mesures d'aménagement du travail de façon modulaire, pour assurer la reprise progressive des activités « essentielles » liées au support de nos clients.
- L'annonce récente de la poursuite du confinement en France jusqu'au 15 avril 2020 au moins, nous engage dès à présent dans une démarche d'adaptation du niveau d'activité partielle que Safran LS programme jusqu'au 3 mai 2020.



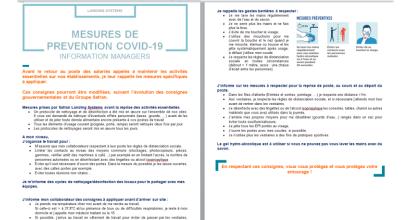
1

MESURES DE PROTECTION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS



Point de situation du renforcement des mesures de prévention et de protection des salariés dans les sites

- Matériels de protection et de désinfection
 - Gels hydro alcoolique livrés sur les sites
 - Masques livrés sur les sites
 - Produits désinfectants livrés sur les sites
 - Nouvel approvisionnement prévu semaine prochaine
- Déploiement d'une communication visuelle
 - Information local désinfecté
 - Mesures de prévention Retour au poste de travail -> Managers
 - Mesures de prévention Affiches pour les postes de travail et les vestiaires



 Protocole de sécurité et procédure de « ré-accueil » mis en place par le management et les équipes SSE depuis le 23 mars selon la reprise progressive des activités au sein des sites

À Vélizy:

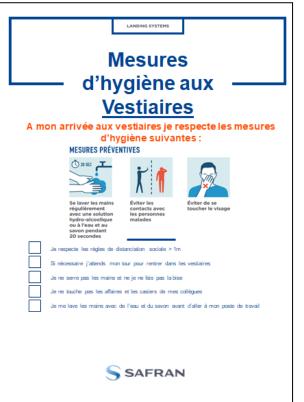
- le dispositif de nettoyage par ELIOR a été adapté pour mettre l'accent sur les lieux « fréquentés » du dite (des bâtiments et zones fermés); une commande de matériels de nettoyage et de lingettes est en cours
- En cas d'identification de cas suspects mise en œuvre du protocole renforcé « désinfection »
- L'activité maintenance site est organisé en 2 équipes « à minima » assurant la surveillance des utilités et de la fourniture d'énergie



Point de situation du renforcement des mesures de prévention et de protection des salariés dans les sites – Dispositif de communication









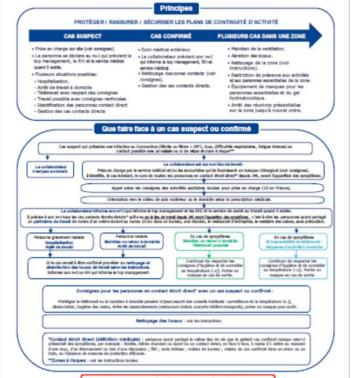
Protocole actualisé de prise en compte de cas suspects/confirmés

- Évolution de prise en compte des cas contacts,
- ✓ Les mesures de cas contacts directs sont disponibles sur Insite depuis le 20/03/2020.
- ✓ Ces mesures sont en ligne avec les directives scientifique et médicales mondiales.
- ✓ Nous vérifions désormais que les cas contacts sur les dernières 24 heures avant l'apparition des symptômes.
 => Est considéré comme cas contact, une personne ayant partagé un périmètre de travail de moins d'un mètre durant au moins 15 minutes dans bureau, salle de réunion, vestiaires, ... sans précaution)

À Vélizy :

- Depuis le début de la crise : 18 cas suspects ont été portés à connaissance de la direction du site
- Générant l'identification de 260 cas contacts
- Un cas suspect est devenu cas confirmé

CONDUITE À TENIR FACE À UN OU DES CAS SUSPECTS OU CONFIRMÉS D'INFECTION AU COVID-19



Personne en situation de fragilité médicale

Arm de la promager le plus prococerer de reques des al réponsérie de curve 1x, se personnel regieur qui les cont pas cept se cours de la manifestat de la promager de la service de la contraction médicial partificant une messars de mise en quantralaire, matérien au dimitié ou bisitiment il si altastion l'auge, pur le processe de la contraction de la contr





Point de situation du renforcement des mesures de communication vers/et entre les salariés et les managers

Des dispositifs variés mis en œuvre

- FACT24 pour adresser en masse des infos d'urgence immédiate par SMS/mails
- Récupération des adresses mails personnelles sur la base du volontariat
- Multiplication des téléphones smartphones
- Déploiement de l'outil JITSI en plus de Webex

Déploiement d'une communication interactive

- Mise à jour régulière de la communication groupe sur Insite
- Accessibilité facilité à Spir!t
- Citadel'Team : un outil alternatif à WhatsApp pour créer des lieux de dialogue
- Plusieurs mise à jour d'une communication type Q&A à l'attention des managers : cf Activité partielle, congés....







Lancement d'une cellule d'écoute psychologique & service de téléconsultation.

27 MARS 2020

Mise en place d'une cellule d'écoute psychologique avec le cabinet Préventis depuis le 27 mars 2020

- Il s'agit d'un dispositif d'écoute et d'accompagnement à l'attention de tous les collaborateurs en France.
- Un psychologue est joignable par téléphone si les salariés en ressentent le besoin (Monsieur Philippe Cabanes : il est joignable au 06.30.96.92.70)

Mise en place d'un service de téléconsultation depuis le 26 mars 2020

- Ce service est entièrement pris en charge par notre mutuelle Safran.
- Un message a été envoyé progressivement à l'ensemble des adhérents afin de les informer de la mise en œuvre, avec toutes les informations utiles

COMMUNIQUE INTERNE INFORMATION SALARIES

Coronavirus (Covid-19) : une cellule d'écoute psychologique pour les salariés du Groupe

En cette période de crise, le Groupe met en place, avec le cabinet Préventis, un dispositif d'écoute et d'accompagnement à l'attention de tous les collaborateurs en France. Des sypchologues sont joignables par téléphone si vous en ressentez le besoin. Le dispositif est mis en place progressivement dans toutes les sociétés du Groupe.

Pette de repères, solitude, isolement, bouleversements dans l'organisation du travail.. Dans le contexte actuel lié à la pandémie du Covid-19, et ses conséquences sur notre mode de vie, Safran a décidé de mettre à disposition de tous ses salariés en France un dispositif d'écourte et d'accompagnement psychologique. Les collaborateurs pourront ainsi échanger avec des psychologues de manière totalement confidentielle. Les psychologues sont soumis au secret professionnel.

Un dispositif pour conseiller les managers

Confrontés à une situation inédite et exceptionnelle, les managers et services des Ressources Humaines peuvent également proffere de ce disposit if ain d'être conseillés dans la gestion de leur équipe. En effet, les psychologues pourront les accompagner et les aider à traiter certaines situations individuelles ou collectives.



Pour tous les sites Safran Landing Systems basés en France, le psychologue à contacter en cas de besoin est Monsieur Philippe Cabanes. Celui-ci est joignable au 06.30.96.92.70.

Parallèlement, un service de téléconsultation, entièrement pris en charge par votre mutuelle Safran, a été mis en place depuis le 25 mars. Un message a été envoyé progressivement à l'ensemble des adhérents afin de les informer de la mise en œuver, avec toutes les informations utiles.

SAFRAN

COMMUNICATION INTERNE



2

ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE



Configurations selon l'impact business sur les unités de travail

- De manière générale,
 - Activité partielle envisagée <u>avec arrêt d'activité</u>, à l'exception des cas spécifiques suivants:
- De manière spécifique,
 - Nécessité de <u>maintenir dans l'immédiat la continuité de nos activités essentielles</u> pour soutenir nos clients et nos autres sites :
 - Activités de développement sur nos programmes critiques :H160, jalons critiques BSCNG et F46, 777X et 737Max-10...
 - Support Informatique
 - Activités d'essais sur les bancs WB
 - Opérations de clôture comptable
 - Maintenance site et moyens d'essais
 - Cessation partielle d'activité à raison d'environ 2 jours chômés par semaine
 - Maintien des activités engineering et programme principalement (+ essais/indus si sur le chemin critique) sur les programmes en développement
 - Les fonctions supports associées, devront être configurées en conséquence selon ces 2 spécificités.

Pour les activités maintenues à taux plein ou à taux partiel , la DSI assure le déploiement de solutions IT exceptionnelles pour assurer un maximum de tâches en télétravail.

Au-delà des moyens matériels, des solutions logicielles dérogatoires ont pu être négociés avec nos fournisseurs, comme par exemple les applications Catia rendues accessibles sur poste IT à distance, après accord temporaire et exceptionnel de Dassault Systems pour la durée de la crise



Activité partielle sur site et spécificités

Présence sur site en semaine 13 (données GAP)

> 23 mars 2020	sal SLS = 23	Prestataires = 21	Un peu plus de 800
> 24 mars 2020	sal SLS = 44	Prestataires = 19	salariés en activité
> 25 mars 2020	sal SLS = 31	Prestataires = 16	partielle à 60% ou
> 26 mars 2020	sal SLS = 67	Prestataires = 17	100% sont en
> 27 mars 2020	sal SLS = 32	Prestataires = 22	télétravail

Activité maintenue au labo WB sur une majorité de moyens (Bug, MR6, MF4, MR1)

- Lundi 23 sans activité : défaut d'approvisionnement de produit désinfectant industriel livré vers 11h00
- > À partir du mardi 24 activité à horaire adapté
 - 7h à 13h30 et 14h30 à 21h00 pour permettre le nettoyage avant le poste du matin et entre les 2 postes
- Les heures non travaillées (1h50/jour et par équipe) ne seront pas rattrapées et exceptionnellement payées
- > Poursuite de ce rythme d'activité sur la semaine 14.

Customer support

- ➤ Activité intégralement en télétravail
- > L'astreinte AOG est maintenue et rémunérée selon l'accord en vigueur

Absence de restauration sur site

- > Gamellerie du BT2 accessible à tous les présents sur site (respect impératif des règles de distanciation sociale).
- > Paiement de la prime de paniers à tous les présents sur site au-delà de 6 heures de présence



3

PRÉCISIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ACTIVITE PARTIELLE



Principes de mise en œuvre et durée du dispositif d'activité partielle envisagé

Pour faire face aux circonstances exceptionnelles et aux baisses d'activités liées à l'épidémie du Covid-19 et son impact sur la marche de la société, Safran LS déploie dans ses établissements le mécanisme exceptionnel d'activité partielle annoncé par le Gouvernement.

L'activité partielle permet de répondre :

- A l'interruption temporaire des activités non essentielles,
- Aux conséquences de l'absence de salariés indispensables à l'activité de l'entreprise,
- A la baisse d'activité consécutive aux conséquences de l'épidémie du Covid-19 (chute des commandes, difficultés d'approvisionnements ...).

Dans l'état actuel de la situation, qui reste très évolutive, la mise en œuvre de ce dispositif depuis le 18 mars sur le site de Vélizy, ira au delà de la date initiale envisagée du 5 avril.

En effet l'annonce récente de la poursuite du confinement en France, nous engage dès à présent dans une démarche d'adaptation du niveau d'activité partielle, que Safran LS va organiser jusqu'au 3 mai 2020. Selon les circonstances et l'évolution de la situation épidémique, cette période pourra être amenée à évoluer à la hausse ou à la baisse après information du CSE

Les dossiers administratifs de demande d'autorisation du dispositif d'activité partielle seront établis en conséquence jusqu'au 3 mai 2020.



Impacts de la mise en œuvre du dispositif d'activité partielle

Impacts financiers pour le salarié

- ➤ Au titre des heures chômées de l'activité partielle, le salarié percevra une indemnité horaire, versée par son employeur, correspondant à 70% de sa rémunération brute servant d'assiette de l'indemnité de congés payés ramenée à un montant horaire sur la base de la durée légale du travail (35h)
 - A titre exceptionnel, la période d'activité partielle mise en place entre le 18 et 22 mars 2020, sera indemnisée à hauteur de 100%
 - En application des dispositions conventionnelles, les cadres au forfait jours se verront leur rémunération maintenue
- L'indemnité versée aux salariés n'est pas considérée comme un salaire, mais comme un revenu de remplacement. Elle est donc exonérée de charges sociales et patronales, de forfait social, de taxe sur les salaires. Elle est soumise à CSG-CRDS au taux de 6,20% et 0,5% après application de l'abattement d'assiette de 1,75% (sauf pour les faibles revenus) et impôt sur le revenu.

Impacts financiers pour l'entreprise

> Selon le projet de décret à venir, l'allocation versée par l'Etat à l'entreprise sera proportionnelle aux revenus des salariés placés en activité partielle : cette allocation sera fixée à 70% de la rémunération brute du salarié concerné base 35h, dans la limite de 70% de 4,5 SMIC.

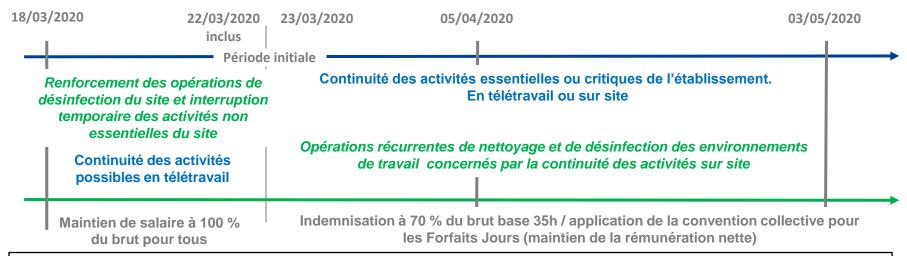
Congés payés, JRTT & CET

- Les congés posés préalablement à la crise sanitaire, restent valables et ne peuvent être annulés.
- ➤ Pour les nouvelles demandes de congés, nous réservons notre position au regard des négociations lancées par l'UIMM sur la fixation et la modification des jours de congés payés pour faire face à l'épidémie de covid-19. Cette négociation fait suite à la publication des ordonnances et décrets des 26 et 27 mars.
- > Suite à ces décrets nous examinons les possibilités d'utilisation des jours de RTT et/ou CET.



Recours à l'activité partielle du 18 mars 2020 jusqu'au 03 Mai 2020 Révisable selon l'évolution de la crise épidémique

- Limiter la propagation de l'épidémie au maximum, conformément aux mesures gouvernementales
- Limiter l'activité du site aux seules activités essentielles



À Vélizy:

- Les notifications de taux d'activité ont été adressées à l'ensemble des salariés dès le 24 et jusqu'au 26 mars par la DRH site et les RH de proximité / RH de division/direction
- Les certificats de déplacements dérogatoires sont adressés par la Direction de l'établissement selon indication reçue du management (exceptionnellement à la demande)

